

RAPPORT GLOBAL COMPACT 2017



Plastibell
PSB INDUSTRIES



Network France
WE SUPPORT





SOMMAIRE

- I. Droits de l'homme
- II. Normes internationales de travail
- III. Environnement
- IV. Lutte contre la corruption



EDITO

En Janvier 2016, Plastibell s'est engagé en tant que signataire du Global Compact. Par ce geste, notre organisation a souhaité marquer l'engagement dans une nouvelle démarche RSE, élément essentiel d'une croissance pérenne et responsable. Afin d'assurer son efficience, elle s'appuie sur nos 4 valeurs que sont : le respect, la créativité, l'adaptabilité et la responsabilité citoyenne.

Cet engagement s'inscrit également dans une démarche globale groupe liée au projet RSE de PSB INDUSTRIES. Dans son rôle de pôle Santé & Industries, Plastibell a su s'approprier les orientations du groupe, tout en conservant ses propres convictions. C'est pourquoi l'entreprise s'engage à promouvoir et faire respecter les 10 principes du Global Compact dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Cette signature exprime notre volonté de s'engager et d'agir pour l'évolution de notre environnement, afin de responsabiliser notre organisation au travers des principes du Global Compact.

C'est à travers le présent COP (Communication sur le progrès), que nous avons le plaisir de confirmer notre engagement et notre soutien au Pacte Mondial de l'ONU.



Emmanuelle Bouvier
Présidente
de PLASTIBELL

I. Droits de l'homme



Plastibell
PSB INDUSTRIES

A. Politique sociale

□ Description & résultats

Les objectifs pour Plastibell sont de :

- garantir la sécurité et la santé du personnel,
- satisfaire les clients, les parties prenantes et les salariés,
- diminuer l'impact sur l'environnement,
- respecter les 10 principes du pacte mondial [\(Cf. Annexes p 23\)](#).

La politique QHSE de Plastibell est revue périodiquement afin de poursuivre son processus d'amélioration continue.

B. Information des salariés sur le COP

□ Description & résultats

Plastibell a informé l'ensemble de ses salariés dans sa newsletter qu'un rapport RSE GLOBAL COMPACT serait disponible en fin d'année sur le site internet :

« Dans le cadre de son intégration au sein du groupe PSB INDUSTRIES, Plastibell a rejoint en 2016 la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en signant le Global Compact.

La société s'engage donc sur des aspects environnementaux et sociaux tels que les droits de l'Homme, les normes au travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

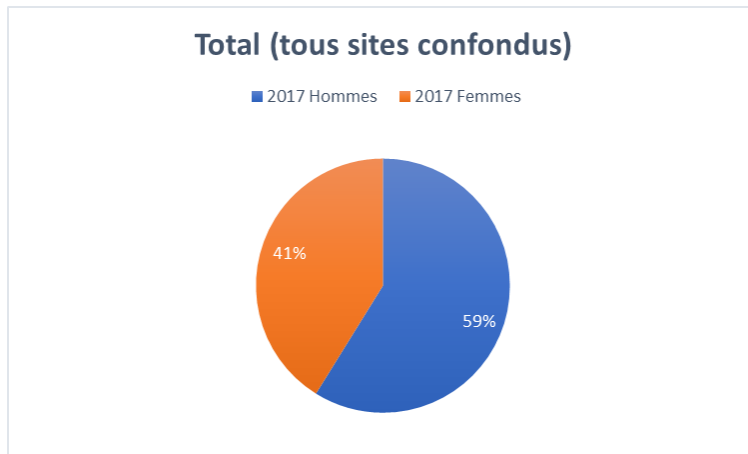
Un rapport RSE sera disponible en fin d'année sur le site internet de Plastibell (rubrique Développement Durable) et présentera les diverses actions qui ont été déployées en 2017) ».

Cette newsletter a été traduite en anglais, en espagnol et en polonais pour les sites qui sont au Mexique, aux Etats-Unis et en Pologne.

Chaque salarié est ainsi en mesure de comprendre le projet Global Compact.

C. Pourcentage Hommes/Femmes

□ Description & Résultats



Note : ces chiffres ne concernent ni le site de Mar-Lee ni le site de Deltaplast Mexico car la législation aux Etats-Unis et au Mexique n'autorise pas le recensement de ce type de données.

Comme nous pouvons l'observer à travers ce diagramme, Plastibell prend en compte la parité hommes-femmes sur l'ensemble de ses sites. Le service RH s'engage à ne pas faire de discrimination et à réaliser un recrutement basé uniquement sur les compétences du candidat.

Les objectifs pour les années à venir sont de développer la parité hommes-femmes et de recruter des candidats répondant aux besoins du poste.

II. Normes internationales du travail



Plastibell
PSB INDUSTRIES

A. Communiqué CHSCT & Référent Sécurité

□ Description & Résultats

Plastibell a réalisé un communiqué sur les fonctions de Référent Sécurité & CHSCT ([Cf. annexes p 24](#)) pour les sites qui sont basés en France. Les salariés (CDI, CDD, intérimaires) ont ainsi une meilleure compréhension de leur environnement de travail.

Ce communiqué permet aussi aux employés de savoir que les membres du CHSCT sont présents pour :

- les écouter,
- les accompagner,
- faire remonter leurs problèmes auprès de la direction.

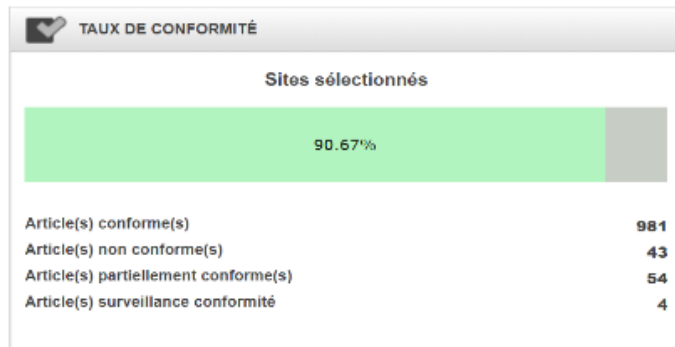
Ces membres CHSCT défendent également les intérêts des salariés lors de nouveaux projets afin que les contraintes physiques de chaque collaborateur puissent être prises en compte lors de la mise en place d'une nouvelle machine.

B. Veille réglementaire

❑ Description & résultats

Dans le cadre de la prise en compte des parties prenantes de la société et de la législation en perpétuelle évolution, Plastibell s'est engagé depuis 2 ans dans un processus de veille réglementaire.

A l'aide du logiciel « Red-On-Line », les sites implantés en France suivent les évolutions de la loi et leurs conformités réglementaires par rapport aux anciens & nouveaux textes réglementaires. Cette veille permet d'avoir une conformité réglementaire supérieure à 90% pour l'ensemble des sites.



Nous avons déployé un plan d'actions en interne afin de traiter les non-conformités.

L'objectif sur le court terme est que les sites obtiennent un pourcentage de conformité réglementaire **supérieur à 92%**. Un plan d'actions est donc mis en place sur chaque site afin qu'il puisse évaluer et suivre en temps réel sa conformité réglementaire.

C. Adapter le travail aux salariés

□ Description & résultats

Plastibell intègre dans sa politique HSE l'aspect « sécurité & ergonomie afin d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés. Une grille « Sécurité & Ergonomie » a été réalisée avec l'appui des normes AFNOR & d'ergonomes de la médecine du travail pour prévenir et améliorer le confort au travail ([Cf. annexes p 26](#)). Cette grille « Sécurité & Ergonomie » est utilisée sur chaque nouveau projet.

Ce document a été réalisé en septembre 2017.

Les objectifs de cette grille « Sécurité & Ergonomie » sont :

- la diminution des douleurs des salariés sur les nouveaux postes de travail
- l'amélioration du bien-être au travail (cutters de sécurité, zones de travail prenant en compte les normes AFNOR NF EN ISO 14738...)

Ancien cutter vs. Nouveau cutter

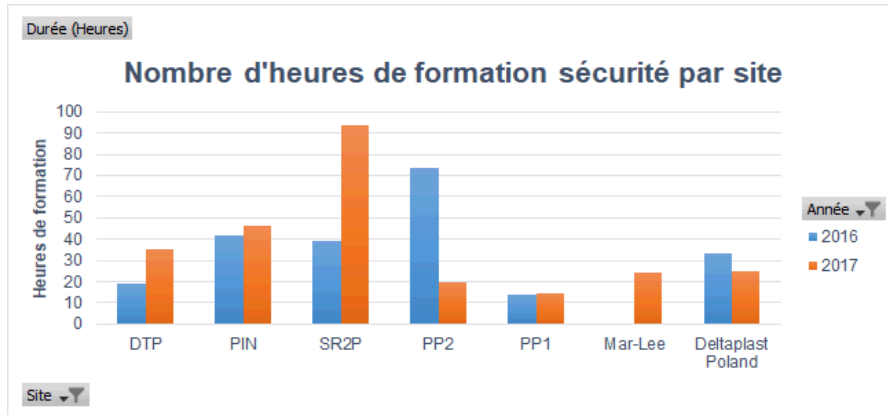


Plastibell
PSB INDUSTRIES



D. Formation sécurité

Description & résultats



La sécurité étant un aspect primordial pour Plastibell, nous réalisons beaucoup de formations axées sur cette thématique :

- Plans de prévention
- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- Membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Référents Sécurité
- Habilitations électriques, Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)...

Plastibell a initié et souhaite développer la culture « sécurité » auprès de ses salariés. Nous souhaitons ainsi mettre en place des initiatives communes avec les autres membres du groupe PSB Industries (ex : Visites Managériales de Sécurité). En effet, c'est l'ensemble du groupe PSB Industries qui utilise mensuellement les VMS (Visites Managériales de Sécurité) pour développer la culture sécurité de ses salariés.

Depuis janvier 2017, Plastibell réalise 5 VMS par mois. Plastibell réalise aujourd'hui plus de formations que le minimum légal requis. L'objectif est d'augmenter, année après année, le nombre de salariés formés à la sécurité (objectif : 2% chaque année).

III. Environnement



Plastibell
PSB INDUSTRIES

A. Politique environnementale

□ Description & résultats

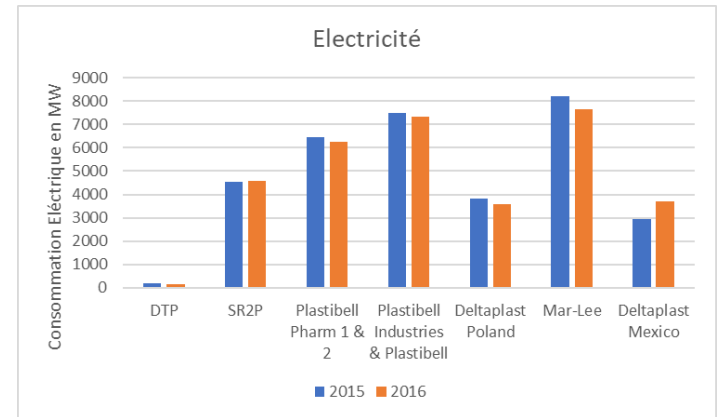
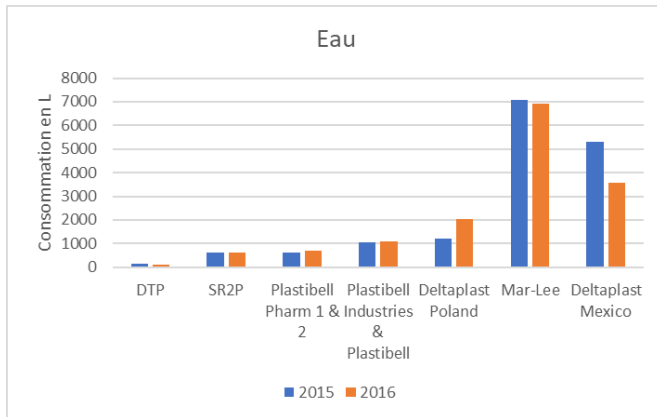
Les objectifs pour Plastibell sont de :

- garantir la sécurité et la santé du personnel,
- satisfaire les clients, les parties prenantes et les salariés,
- diminuer l'impact sur l'environnement,
- respecter les 10 principes du pacte mondial ([Cf. Annexes p 23](#)).

La politique QHSE de Plastibell est revue périodiquement afin de poursuivre son processus d'amélioration continue.

B. Bilan des consommations EAU / GAZ / EDF

□ Description & résultats



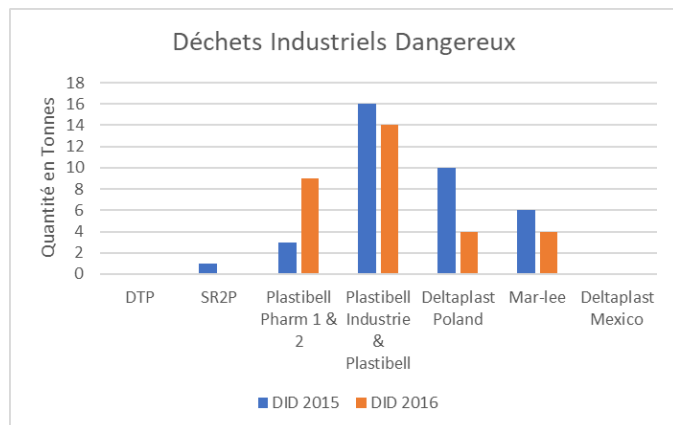
Entre 2016-2017, nous pouvons constater en moyenne une baisse de la consommation d'eau et d'électricité pour l'ensemble des sites de 2%. Cette diminution de consommation peut s'expliquer par les nouveaux investissements réalisés. Ex : des presses hybrides ou des groupes froids moins « énergivores », ainsi que de nouvelles consignes en interne ([Cf. annexes p 25](#)). Plastibell implique chacun de ses acteurs dans la préservation de l'environnement. L'objectif pour 2018 est de diminuer de 2% la consommation d'eau et d'électricité afin de permettre à l'entreprise Plastibell de réduire son impact sur l'environnement.

L'objectif sur le long terme est d'accompagner les sites vers une nouvelle manière de consommer.

Par exemple mettre en place des solutions permettant de récupérer les pertes calorifiques (chaleur) des machines afin de chauffer les bureaux. Cette nouvelle méthode de consommation s'accompagnera d'une transition vers « l'électricité verte ». Cette solution a pour but d'utiliser de l'électricité provenant d'énergies renouvelables afin de diminuer l'impact de Plastibell sur l'environnement.

C. Bilan DID (Déchets Industriels Dangereux)

□ Description & résultats



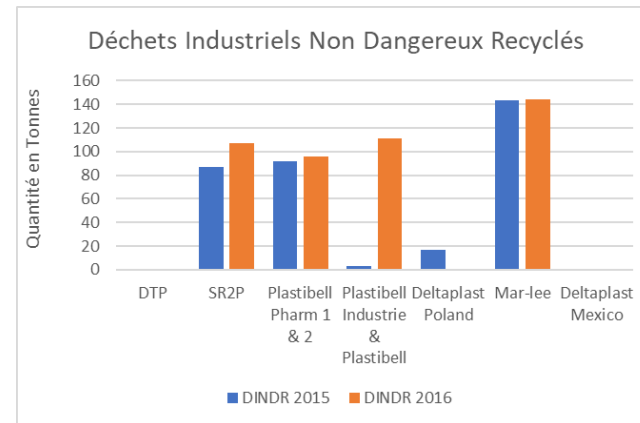
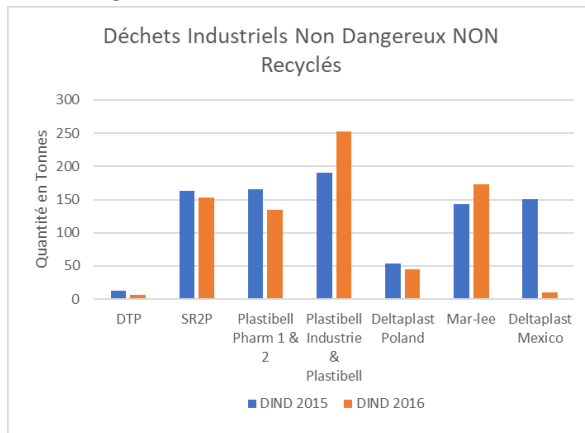
Nous pouvons constater une diminution des quantités de déchets industriels dangereux (DID) entre 2015-2016. Plastibell travaillant dans l'injection plastique, les principaux déchets dangereux sont des déchets souillés d'huile et de produits chimiques utilisés pour le nettoyage des outils de travail. Dans une volonté de réduire son impact écologique, Plastibell sensibilise ses salariés à travers les « Eco-gestes » ([Cf. annexes p 25](#)).

Chaque site s'engage à traiter ses déchets dans le respect de la législation en vigueur dans le pays. Plastibell collabore avec des acteurs s'engageant dans une démarche de respect de l'environnement, pour la reprise et le traitement de ses déchets (CHIMIREC pour la France).

Entre 2015-2016, nous constatons une diminution moyenne de 1 % pour les DID. L'objectif pour les deux années à venir est de continuer à **baisser les DID de 1% chaque année.**

D. Bilan DND & déchets valorisés

□ Description & résultats



Note : certaines données (Deltaplast Mexico & Deltaplast Poland) seront disponibles en 2018.

Plastibell recycle aujourd'hui **39% de ses déchets**, étant majoritairement, des déchets d'emballages : film plastique, cartons, palettes détériorées, pièces rebutées, purges de machines....

Chaque type de déchets est aujourd'hui traités et recyclés. Nous valorisons en interne une grande partie de nos déchets plastiques via la réutilisation de ces matières dans notre production (lorsque la solution est validée par notre client). Cependant certaines matières ne peuvent ni être broyées ni être recyclées en interne et nécessitent donc un repreneur spécialisé capable de traiter et valoriser ces déchets industriels non dangereux que nous ne sommes pas en mesure de recycler en interne.

L'objectif à court terme est d'améliorer le tri des déchets en interne afin de mieux valoriser nos différents déchets. L'objectif sur le long terme est de diminuer la production des déchets tout en augmentant la part de déchets valorisés. **L'objectif est d'avoir 95 % de déchets recyclés et valorisés.**

E. Eco-conception

□ Description & résultats

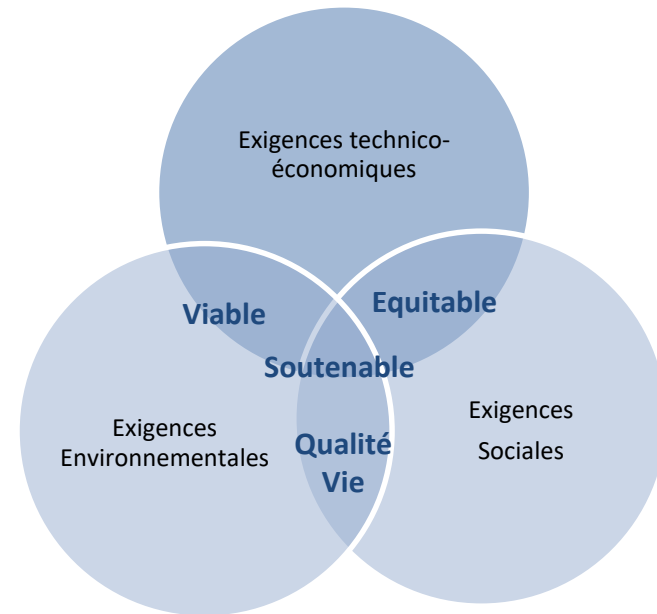
Plastibell intègre l'éco-conception au cœur de son processus innovation et développement.

Dès la phase d'idéation, l'identification du besoin passe par l'intégration des exigences environnementales, sociales et technico-économiques, et des impacts liés à la fabrication et l'usage du produit tout au long de son cycle de vie.

Le besoin défini par la suite les objectifs et le cahier des charges qui encadre le cycle de développement du produit.

Ainsi, sur le secteur de la Santé, Plastibell développe des dispositifs médicaux centrés sur le patient et son environnement, avec l'objectif d'améliorer sa vie quotidienne.

Dans le secteur des transports (aéronautique & automobile), Plastibell travaille sur l'utilisation de matières premières secondaires permettant de réduire les besoins en matières premières vierges afin de favoriser le développement du recyclage.



IV. Lutte contre la corruption



Plastibell
PSB INDUSTRIES

A. Politique anti-corruption

□ Description & résultats

La société Plastibell accompagnée d'un professionnel (FC Consulting) suit la démarche engagée par le groupe PSB Industries afin de lutter contre la corruption et de connaître l'ensemble des points de la loi « Sapin II ».

Cette démarche s'articule autour de trois axes :

- analyse des risques & des opportunités
- réalisation d'une cartographie du risque associé et des conséquences
- formation de l'ensemble des « tops-managers » (Membres du CODIR, Responsables de site...) puis de certains salariés

Après analyse des besoins, le groupe PSB Industries effectuera en 2018 des formations auprès des salariés de Plastibell qui sont en contact régulièrement avec les clients, les prestataires extérieurs ou les fournisseurs.

Le groupe PSB Industries bénéficiera donc d'un panel de fournisseurs s'engageant et respectant les principes de l'ONU.

A ce jour, plus d'une quinzaine de salariés de Plastibell ont été formés. Cette formation, dispensée dans un premier temps au « tops managers » & aux membres du comité de Direction s'étendra progressivement à l'ensemble des salariés qui sont amenés à échanger avec les clients. L'objectif pour l'année 2018 est de **former à 100 %** les salariés qui sont exposés au risque de la corruption (soit au total une quarantaine de personnes).



CONCLUSION

Plastibell se retire en 2018 du projet Global Compact mais va poursuivre ses engagements en collaboration avec le groupe PSB Industries, dont il fait partie.

Le groupe souhaite en effet avoir une démarche RSE homogène et commune à toutes les divisions.

Les actions menées par Plastibell pour l'abolition du travail forcé, le développement durable ou encore la lutte contre la corruption seront poursuivies et renforcées dans ce cadre.

Annexes



Plastibell
PSB INDUSTRIES

POLITIQUE SOCIALE

Qualite / Sécurité / Environnement Engagement de la Direction

Aujourd'hui, Plastibell, au sein du Pôle Santé & Industrie du groupe PSB Industries, se développe, son savoir-faire augmente. Notre objectif prioritaire est d'assurer la pérennité et le développement durable de la société au sein du groupe, tout en satisfaisant aux exigences réglementaires.

Notre entreprise tire sa première richesse des femmes et des hommes qui la composent, et construit ses valeurs en accord avec les principes de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement, avec le souci constant de la satisfaction de nos clients

« La satisfaction et l'écoute de nos clients, la prévention des risques et la sécurité des opérations, la maîtrise de nos impacts environnementaux, sont les exigences principales dans la structure Plastibell »

Selon les marchés qu'ils servent, nos sites sont certifiés ISO9001, ISO TS16949, ISO13485, ISO15378, AS9100, depuis de nombreuses années, et c'est pourquoi nous avons défini 5 axes principaux en accord avec nos valeurs:

- ✓ Garantir la sécurité et la santé du personnel des toutes personnes sur nos sites et viser le « **Zéro accident** » dans le cadre d'une démarche OHSAS18001.
- ✓ **Satisfaire nos clients ainsi que toutes les parties prenantes**, en respectant nos engagements et développant une relation de confiance et d'échange mutuellement profitable.
- ✓ **Satisfaire le personnel** et l'impliquer dans l'amélioration continue de notre organisation, notamment grâce à la formation.
- ✓ Participer activement à la **réduction de notre impact** sur l'environnement par la mise en place d'une politique ISO 14001
- ✓ Mettre en œuvre chaque jour l'engagement de PSB Industrie dans le respect des 10 principes du pacte mondial.

Les moyens mis en œuvre à cet effet sont :

- ✓ **Avant tout, une volonté forte d'implication de l'ensemble des acteurs de la société**
 - Une responsabilisation de chaque salarié permanent ou temporaire ;
 - Le respect systématique des procédures, règles, consignes, exigences réglementaires en termes de Sécurité et d'Environnement, validé par le déploiement d'audits internes.
- ✓ **Un système et une organisation bâtis sur les principes de sécurité et d'amélioration continue**
 - Mise en place correspondant sécurité, de CHSCT quand applicable, généralisation d'utilisation d'analyse de risques.
 - La convergence de nos organisations et méthodes entre les différentes unités.
 - L'analyse des données et indicateurs Qualité / Sécurité / Environnement et des causes d'écart, de réclamations, d'accidents et d'incidents ;

Qualite / Sécurité / Environnement Engagement de la Direction

- Le contrôle et l'évaluation des performances du système et de son application, notamment par le biais de revues de direction ;
- Une diffusion des informations internes par le biais de réunions périodiques, affichages, notes de services, courriers, site internet.
- Un accueil personnalisé de chaque nouvel embauché et personnel intérimaire ;
- La formation et sensibilisation au respect permanent à nos règles internes et aux exigences réglementaires.
- l'évaluation du personnel ;
- L'engagement de nos unités dans une politique de réduction de leur impact environnemental
- La préférence autant que possible pour les transports en commun, la mise en place d'outil collaboratif pour le travail à distance.

✓ Des objectifs clairs et connus de tous

- Fédérer l'ensemble du personnel autour des objectifs représentatifs de nos valeurs, en communiquant notamment au travers de tableaux de bord accessibles et visibles par tous.

Ces règles sont :

- ✓ issues de la législation et des normes en vigueur auxquels nous nous conformons ;
- ✓ énoncées dans les procédures, mode opératoires, manuels Qualité / Sécurité / Environnement, Plans Qualité, règlement intérieur et en particulier l'engagement dans la lutte contre l'alcoolisme et les drogues sur les lieux de travail ;

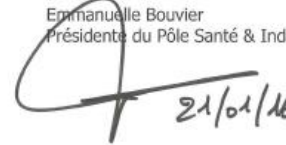
Chaque action dans l'entreprise doit être faite avec l'esprit Sécurité, de l'innovation à la réalisation des opérations, que ce soit dans les bureaux, les ateliers ou sur la route. Tout personnel exposé à un risque non maîtrisé pour sa santé peut exercer son droit de retrait.

Les objectifs **Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement** définis par la direction sont déployés à tous les niveaux de l'entreprise, ceci afin d'engager chaque salarié dans le processus d'amélioration continue mené par la direction.

Je m'engage à fournir les moyens nécessaires à l'obtention de ces objectifs et être à l'écoute de toutes les remarques sources de progrès.

Cela implique donc l'effort et la volonté de tous dans toutes les tâches et les missions du quotidien.

Emmanuelle Bouvier
Présidente du Pôle Santé & Industrie



21/01/16



Plastibell
PSB INDUSTRIES

COMMUNIQUE CHSCT

LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

QUI SONT LES MEMBRES DU CHSCT ?

Les membres sont élus par le comité d'entreprise et les délégués du personnel (article L.236-5 du code du travail).

Tout salarié peut se porter candidat directement, sans être représenté par une organisation syndicale et ce, dès lors qu'il travaille dans l'établissement où le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail) est constitué.

Les membres du CHSCT disposent d'une formation et sont désignés pour deux ans.

COMPOSITION DU CHSCT

Le CHSCT comprend :

- Le chef d'établissement ou son représentant (Président du CHSCT)
- Une délégation du personnel composée d'un secrétaire et de deux salariés de l'entreprise

D'autres personnes participent également aux réunions du CHSCT et siègent avec voix consultatives :

- Le médecin du travail
- L'inspecteur du travail qui doit être prévenu de toutes les réunions du CHSCT
- Un agent du service de prévention de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie)
- Le support HSE (Hygiène Sécurité & Environment)

REUNIONS CHSCT

Le CHSCT se réunit au moins une fois tous les trimestres à l'initiative du chef d'établissement.

Il est également réuni :

- En cas de besoin
- A la suite de tout accident
- Suite à une demande de deux de ses membres représentants du personnel

Les procès-verbaux des réunions du CHSCT sont disponibles après signature et validation par le président du CHSCT.

LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CHSCT ?

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure, y compris les travailleurs temporaires, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

CONTRÔLE, ANALYSE DES RISQUES ET PROPOSITIONS DE MESURES DE PRÉVENTION

Le CHSCT procède au moins une fois par trimestre à intervalles réguliers à des inspections. Il accompagne à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés de l'établissement ainsi qu'à l'analyse de leurs conditions de travail. Il peut proposer différentes actions : fournitures d'équipements de protection individuelle ou collective, travaux d'aménagement, prévention du harcèlement sexuel et moral... Il peut également préconiser des aménagements pour les postes de travail et proposer des axes d'amélioration sur les conditions de travail.

ENQUÊTES SUITE À ACCIDENT

Suite à un accident, le CHSCT effectue une enquête et analyse les causes pour éviter toutes récurrences.

ALERTE SUR LES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Les membres du CHSCT qui constatent l'existence d'un danger grave et imminent en avisent immédiatement l'employeur ou son représentant et s'assurent que des actions soient entreprises. En cas d'inaction de l'employeur, le CHSCT, a un droit de mise à l'arrêt de la source de danger.

CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

Le CHSCT est obligatoirement consulté et émet un avis sur plusieurs décisions concernant le règlement intérieur comme le rapport et le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail, la prévention des incendies...

Actions réalisées :

- Le CHSCT a réalisé plusieurs actions sécurité & ergonomiques sur l'ensemble des sites. Parmi toutes ces actions, nous pouvons noter :
- La mise en place d'extincteurs dans la salle blanche de Plastibell Pharm 2 – Atelier PP3
 - La mise en oeuvre des « Protocoles de Sécurité pour le Chargement/Déchargement » sur Plastibell Pharm 2 – Unité de Production 2 (UP2)
 - L'amélioration de l'étagère dédiée aux moyens de contrôle dans la salle blanche sur Plastibell Pharm 1

Ces actions ne sont qu'une petite partie de l'ensemble des actions menées par le CHSCT ! Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le CHSCT et comment devenir membres, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.inrs.fr/demarche/chsct/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Plastibell
PSB INDUSTRIES

COMMUNIQUE ECO-GESTES



Eco-gestes : ayons les bons réflexes



Qu'est-ce qu'un éco-geste ?

- Un comportement **simple et quotidien**
- Un comportement **citoyen**
- Un comportement en faveur de l'**environnement**



Plastibell
PSB INDUSTRIES



Plastibell
PSB INDUSTRIES

EXTRAIT DE LA GRILLE ERGONOMIE

NA: Non applicable - OK: Conforme - NOK: Non conforme

		1ere pré-étude			2ème pré-étude			Etude finale		Observations
1. Ergonomie		NA	OK	NOK	OK	NOK	OK	NOK		
Conception des postes de travail										
Dimensionnement et positions de travail										
Poste debout										
Le postes respecte les conditions suivantes :										
Membres supérieurs / Mains immobilisée plus de 5 sec	Plan de travail réglable => Hauteur comprise entre 100 et 130 cm (\pm 5cm) avec profondeur max de 30 cm (\pm 5cm)									
	Eloignement latéral < 55 cm (\pm 5cm)									
	Hauteur d'appui compris entre 105 et 115 cm									
Membres inférieurs / Dégagement des pieds	Dégagement en hauteur > 15 cm									
	Dégagement en profondeur > 20 cm									
Evacuation des pièces / Hauteurs des manipulations	Hauteur des mains comprise entre 100 et 130 cm (\pm 15cm)									
	Eloignement latéral < 100 cm (\pm 50 cm)									
Poste assis - Production										
L'opérateur peut régler la hauteur du plan de travail au niveau des coudes ou légèrement en dessous										
Le postes respecte les conditions suivantes :										
Membres supérieurs / Poste de travail	Hauteur de siège (semi assis) comprise entre 70 et 80 cm (\pm 10 cm)									Privilégier les chaises semi-assises à hauteur réglable
	Inclinaison d'environ 15° (\pm 5°) par rapport au plan horizontale									
	Hauteur du plan de travail comprise entre 90 et 120 cm (\pm 10 cm)									
Membres inférieurs / Poste de travail	Dégagement en largeur (pour les jambes) > 50 cm									
	Dégagement en profondeur (pour les pieds) > 30 cm									
Evacuation des pièces / Hauteurs des manipulations	Distance latérale < 45 cm									De part et d'autre
	Distance en profondeur (devant l'opérateur) < 40 cm (\pm 5 cm)									
La zone de travail a un éclairage adapté (compris entre 400 et 1000 lux)										
Poste semi-assis - Production										
L'opérateur peut régler la hauteur du plan de travail au niveau des coudes ou légèrement en dessous										
Le postes respecte les conditions suivantes :										
Membres supérieurs / Poste de travail	Hauteur de siège (semi assis) comprise entre 60 et 90 cm									
	Inclinaison d'environ 15° (\pm 5°) par rapport au plan horizontale									
	Hauteur du plan de travail comprise entre 80 et 130 cm (\pm 10 cm)									
Membres inférieurs / Dégagement des pieds	Dégagement en largeur (pour les jambes) > 50 cm									
	Dégagement en profondeur (pour les pieds) > 30 cm									
Evacuation des pièces / Hauteurs des manipulations	Distance latérale < 45 cm									
	Distance en profondeur (devant l'opérateur) < 40 cm (\pm 10 cm)									





Plastibell
PSB INDUSTRIES



PSB INDUSTRIES
Packaging and specialty chemicals